



03.01 Règlement des finances

16.03.2024 / ZV

1. Généralités

- 1.1 Ce règlement des finances fixe les devoirs de tous les membres de Swiss Wrestling Fédération.
- 1.2 Les bases de ce règlement des finances sont les statuts et les règlements. En cas de litige, le règlement des finances est valable.
- 1.3 Tous les montants dus des membres seront facturés aux clubs respectifs ou aux fédérations régionales. A l'exception des membres passifs et des annonceurs du bulletin de la fédération
- 1.4 Délai de paiement, règlement disciplinaire 04.02 :

Tous les montants dus à Swiss Wrestling Fédération sont à payer dans les 30 jours dès réception de la facture. En cas d'un non-paiement d'une facture dans le délai, un premier rappel suivra. Si la facture n'est pas payée dans les délais impartis, le club et tous ses membres seront interdits, sur décision du comité central, de toutes compétitions jusqu'au paiement de la facture.

2. Cotisations

2.1 Cotisation des clubs	CHF	300.00
2.2 Lien obligatoire du club / cotisation annuelle / lien	CHF	150.00
Lien d'annonceur/cotisation annuelle/liens (facultatif – 50% Club/SWFE chacun)	CHF	150.00
Annonces obligatoires 1/4 de page / contribution par an		
Toutes les personnes licenciées ou membres enregistrés		
de Swiss Wrestling Fédération reçoivent le bulletin gratuitement.		
2.3 Cotisation annuelle par équipe		
Swiss Wrestling Premium League	CHF	1'500.00
Swiss Wrestling Challenge League	CHF	750.00
1 ^{ère} ligue	CHF	200.00

2.4 Cotisation annuelle du cadre national et candidats

Actif	CHF	300.00
Jeunesse (Juniors et cadets)	CHF	200.00

2.5 Cotisation annuelle des membres actifs

Licence actifs	CHF	80.00
Licence juniors	CHF	65.00
Licence cadets	CHF	55.00
Licence jeunesses	CHF	25.00
Licence piccolos	CHF	20.00

Carte de licence physique (doit être demandée au chef des licences) CHF 10.00

2.6 Cotisation annuelle des membres passifs

Membre passif de Swiss Wrestling Fédération	CHF	10.00
Membre passif par club en rapport avec le nombre de licenciés du club	CHF	5.00
Frais de traitement par licence	CHF	5.00
Membres de soutien	CHF	5.00
Déductio par membre de soutien	moins CHF	10.00

2.7 Service d'information de sport

Cotisations des clubs de Swiss Wrestling Premium League	CHF	150.00
Cotisations des clubs de Swiss Wrestling Challenge League	CHF	100.00
Cotisations 1 ^{ère} ligue	CHF	50.00

3. Frais d'inscription pour compétitions

3.1 Championnat suisse individuel

En faveur de l'organisateur :

- Seniors	CHF	30.00
- Juniors	CHF	30.00
- Cadets	CHF	25.00
- jeunesse	CHF	25.00
Surtaxe en cas d'inscription tardive	CHF	10.00

Bureau de tournoi / valables dès 2021

Forfait d'installation du logiciel (hors frais de déplacement)	CHF	75.00
Frais de licence + consommables (par participant)	CHF	0.90
Optionnel : assistance par du personnel formé (hors frais de déplacement)	CHF	200.00

3.2 Finale championnat inter-club

Swiss Wrestling Premium League 1 ^{er} /2 ^{ème} place, Club organisateur	CHF	3'500.00
Swiss Wrestling Premium League 3 ^{ème} place, Club organisateur	CHF	500.00
Finales Swiss Wrestling Challenge League Club organisateur	CHF	200.00

4. Dédommagements

4.1 Arbitres

Championnats par équipe de ligue nationale :

Par rencontre:

- Swiss Wrestling Premium League	CHF	200.00
- Swiss Wrestling Challenge League	CHF	170.00
- 1 ^{ère} ligue	CHF	80.00
Ligue nationale A finale 1 ^{er} /2 ^{ème} place	CHF	250.00

Par manifestation:

- Frais de voyage Swiss Wrestling Premium et Challenge League	billet train 1 ^{ère} classe
- Frais de voyage 1 ^{ère} ligue	billet train 2 ^{ème} classe

Le dédommagement est partagé entre les deux équipes et est à payer avant la rencontre.

Championnats individuels et tournois en Suisse par manifestation :

- Compétitions nationales et internationales	CHF	100.00
- Compétitions internationales (en CH ou à l'étranger)	CHF	120.00
- Compétitions régionales	CHF	50.00
- Frais de voyage	billet train 2 ^e classe	

Comme par le passé, les frais d'arbitrage seront payés aux arbitres de manière individuelle le jour du déroulement du championnat suisse par le club. Après la tenue du dernier championnat suisse, la Swiss Wrestling Federation calcule le coût total des frais d'arbitrage et en tire une moyenne.

5. Taxes de transferts

5.1 Transferts nationaux

Taxe de base pour tous les transferts et retour en Suisse	CHF	50.00
---	-----	-------

Lors de la disparition d'un club, seule la taxe de base sera facturée et les membres ne sont pas soumis aux taxes ci-après.

Transferts pour seniors et juniors (cadets 50 % - Jeunesse/piccolo 0%)

Transfert pour les femmes (actives et juniors 20 %, cadets & piccolos 0 %)

1er d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	2'500.00
2 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	2'000.00
3 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	1'500.00
4 à 6 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	750.00
Participant à la dernière saison Swiss Wrestling Premium League	CHF	500.00
Participant à la dernière saison Swiss Wrestling Challenge League	CHF	250.00

Si au moment du transfert (date de réception par le chef des licences de SWFE), aucun championnat suisse n'a encore eu lieu dans l'année en cours, seule l'année précédente est déterminante pour le calcul de la taxe.

Transfert d'un arbitre en Suisse

Transfert d'un arbitre international	CHF	1'500.00
Transfert d'un arbitre national	CHF	1'000.00
Transfert d'un arbitre régional	CHF	500.00

5.2 Taxes pour des lutteurs à titre de prêt (championnat par équipe)

Taxe de base pour les double-licences	CHF	50.00
---------------------------------------	-----	-------

La taxe de base est considérée comme frais d'enregistrement unique et doit être payée à chaque transfert.

Taxe pour actifs, juniors et cadets (par match)

Premium League

Par combat	CHF	200.00
Montant maximum par saison et lutteur	CHF	2500.00

Challenge League

Par combat	CHF	150.00
Montant maximum par saison et lutteur	CHF	1500.00

1ère ligue

Par weekend	CHF	50.00
Femmes (par weekend)	CHF	30.00
Montant maximum par saison et lutteur/luttrice	CHF	500.00

Combats en communauté 1ère ligue

Médailleurs CS actifs dans l'année en cours par weekend CHF 100.00

À l'exception de la taxe de base, pas de frais supplémentaires pour les combats en communauté

5.3 Transferts internationaux

Taxe pour tous les transferts CHF 100.00

Transferts pour seniors et juniors (cadets 50 %):

1^{er} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente CHF 5'000.00

2^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente CHF 4'500.00

3^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente CHF 4'000.00

Tous les autres membres de Swiss Wrestling Fédération CHF 3'500.00

Pour les transferts à l'étranger, une taxe de 10% de la première somme de transfert est à payer en faveur de Swiss Wrestling Fédération par année supplémentaire.

Les demandes de transferts internationaux pour les lutteurs étrangers sont à faire chaque année auprès de la CELA via Swiss Wrestling Fédération et les frais qui incombent sont à la charge du club. Les modalités de transferts ainsi que les frais correspondants sont à trouver dans les règlements actuels de la UWW/UWW Europe (Règlement international de transfert de lutteur).

5.4 Taxe de protêt

	LNA	LNB
Protêt championnat par équipe LN	CHF 1'000.00	CHF 500.00
Remboursement si protêt favorable	CHF 750.00	CHF 350.00
Recours pour le championnat par équipe	CHF 2'000.00	CHF 1'000.00
Remboursement si le recours est favorable	CHF 1'600.00	CHF 800.00
- Frais de séance	CHF 100.00	par membre
- Frais de voyage	billet train 2ème classe	

Après l'approbation de l'appel, les frais de réclamation seront remboursés à 100%.

6. Amendes

Le règlement des amendes s'applique au championnat par équipes, aux championnats suisses ainsi qu'à toutes les compétitions organisées par la Swiss Wrestling Federation durant l'année.

6.1 Championnats par équipe

Retrait d'une équipe après le 1^{er} janvier de l'année en cours

Swiss Wrestling Premium League	CHF	5'000.00
Swiss Wrestling Challenge League	CHF	2'000.00

Absence d'un arbitre non-excuse

**Frais encourus
+ CHF 100.00**

Arbitres de ligue nationale pour les clubs de Swiss Wrestling Premium et Challenge League

Le club qui ne peut pas nommer un arbitre qualifié, comme spécifié dans le règlement de la ligue nationale, article 2.1. Ainsi, l'article 7.1 du règlement financier entrera en vigueur. Amende de CHF 1'000.00.

Le club peut recruter un arbitre de la catégorie „Candidat régional“. L'amende de CHF 1'000.00 aura sa nullité et le club recevra une réduction de 25%. Amende payable, CHF 750.00.

La deuxième année, l'arbitre sera dans la catégorie „Régionale“ et satisfait les critères d'un examen nécessaire pour la catégorie „Nationale“. L'amende, considérée comme nulle de CHF 1'000.00 et la réduction de 25% persistent. Amende payable, CHF 750.00.

Après avoir réussi les examens, l'arbitre se retrouvera dans la catégorie „Nationale“. Il satisfait les critères d'un examen nécessaire pour la catégorie „Ligue nationale“. Ainsi, il sera candidat pour la „Ligue nationale“. L'amende de CHF 1'000.00, considérée comme nulle, et la réduction de 75% persistent. Amende payable, CHF 250.00.

Si l'arbitre a terminé les examens requis, il atteint la catégorie „Ligue nationale“, alors le club est exempt de toute amende. Si l'arbitre ne passe pas les examens pour la catégorie „Ligue nationale“, l'amende reste à CHF 1'000.00 et les 75% de réduction seront considérés comme nuls. Amende payable CHF 250.00.

Si l'arbitre n'a pas pu saisir avec succès sa seconde chance pour la catégorie „Ligue nationale“, automatiquement l'article 7.1 du règlement financier sera à nouveau appliqué et la réduction de l'amende ne sera plus possible, jusqu'à ce que le club puisse fournir un autre arbitre de la catégorie „Ligue nationale“. Amende payable CHF 2000.00.

Lutteurs manquants

Pour toutes les rencontres de LN et les matchs de promotion 1^{ère} ligue/Swiss Wrestling Challenge League

1 lutteur manquant CHF 50.00

2 à 5 (inclus) lutteurs manquants CHF 500.00

Dés 6 lutteurs manquants pour une rencontre de Swiss Wrestling Premium League

(ristourne de 50% au club organisateur) CHF 3'000.00

Dés 6 lutteurs manquants pour une rencontre de Swiss Wrestling Challenge League

(ristourne de 50% au club organisateur) CHF 1'500.00

Dépassement de poids / par lutteur CHF 50.00

L'amende est caduque si le lutteur ne dépasse pas la limite de poids de la catégorie supérieur et s'il se présente au combat.

Comportement à l'encontre de l'éthique sportive

Voir règlement de la ligue nationale 10.01 paragraphe 12.9

Transmission des résultats du championnat par équipe de la LN

Manque de transmission pour les matchs à domicile

du championnat par équipe	par match	CHF	100.00
---------------------------	-----------	-----	--------

Pesée League

Mise à disposition trop tardive de la balance (60 minutes avant la pesée)		CHF	500.00
---	--	-----	--------

Pesée 1^{ère} ligue

Si le temps de pesée n'est pas maintenu (à partir de 14.30 heures, durée comme en LN), une amende de CHF 200.00 sera facturée.

Les clubs qui ne mettent pas à disposition un poste d'infirmier / Samaritains (premiers secours) lors de la Swiss Wrestling League et la 1^{ère} ligue, seront pénalisés d'une amende de CHF 500.00 pour tout manquement, voir règlement de ligue nationale.

6.2 Le comportement anti-sportif d'un fonctionnaire ainsi que des lutteurs

Cartons jaunes

1er carton jaune:	amende	CHF	250.00
-------------------	--------	-----	--------

2e carton jaune:	amende	CHF	400.00
	+ suspension pour un combat en Swiss League ou 1 ^{ère} ligue ou un championnat suisse ou un championnat par équipes actifs selon le programme annuel de la SWFE (l'ordre est déterminé par le programme annuel)		

Pour chaque carton jaune supplémentaire, une amende de Fr. 500.00 sera infligée et un carton jaune sur deux entraînera une nouvelle suspension.

Cartons rouges :

1er carton rouge :	amende	CHF	500.00
--------------------	--------	-----	--------

+ suspension pour un combat en Swiss Premium et Challenge League ou 1^{ère} ligue ou un championnat suisse ou un championnat par équipes actifs selon le programme annuel de la SWFE (l'ordre est déterminé par le programme annuel)

2e carton rouge :	amende	CHF	750.00
-------------------	--------	-----	--------

+ suspension pour un combat en Swiss Premium et Challenge League ou 1^{ère} ligue ou un championnat suisse ou un championnat par équipes actifs selon le programme annuel de la SWFE (l'ordre est déterminé par le programme annuel)

Pour chaque carton rouge supplémentaire, une amende de Fr. 500.00 ainsi qu'une suspension seront infligées.

Infraction à l'article 3

Compétitions UWW		CHF	500.00
------------------	--	-----	--------

6.3 Autres

Infraction aux règlements et aux statuts		CHF	100.00
--	--	-----	--------

Infraction contre les directives de formation des entraîneurs de clubs		CHF	300.00
---	--	-----	--------

6.4 En cas de violation du manuel 11.02 « Admission au cadre national – Annexe Official Outfit Manual » et 16.19 « Communication et publicité avec la Swiss Wrestling Federation »

1 ^{ère} infraction = 1 ^{er} avertissement	CHF	50.00
2 ^e infraction = 2 ^e avertissement	CHF	100.00
3 ^e infraction = 1 ^{er} carton jaune	CHF	250.00
4 ^e infraction et suivantes = amendes selon le règlement des finances		

Les amendes perçues seront allouées aux caisses des équipes de tous les cadres.

6.5 Absence du cours de formation annuel régulier obligatoire

Clubs du Premium et Challenge League	CHF	500.00
--------------------------------------	-----	--------

7. Participation financière

7.1 Licences

Taxes de base

- Caisse de Swiss Wrestling Fédération	80 %
- Fédérations régionales	20 %

7.2 Transferts

Pour tous les transferts (sans les arbitres)

- au club donnant (dernière licence)	60 %
- à Swiss Wrestling Fédération	30 %
- à la Fédération régionale	10 %

7.3 Arbitres

- à Swiss Wrestling Fédération pour les arbitres internationaux et nationaux	100 %
- à la région pour les arbitres régionaux	100 %

8. Cotisation par région formation arbitres

8.1 Région I

Cotisation de base	CHF	600.00
Cotisation par arbitre	CHF	50.00

8.2 Région II

Cotisation de base	CHF	600.00
Cotisation par arbitre	CHF	50.00

8.3 Région III

Cotisation de base	CHF	600.00
Cotisation par arbitre	CHF	50.00

Lors de difficultés d'interprétation de ce règlement, la version en allemande, adoptée par le comité central, fait foi.